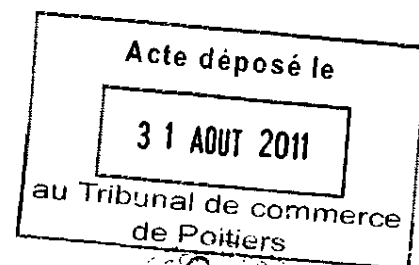


A2S
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 000 Euros
Siège social : 115 Avenue Paul Painlevé
86100 CHATELLERAULT
RCS POITIERS 413 198 235



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA PREMIERE REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an Deux Mille Dix,
Le 25 novembre,
A 10 heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société A2S, Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 Euros, dont le siège social est CHATELLERAULT (86100) 115 Avenue Paul Painlevé, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 413 198 235, se sont réunis à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant procédé à leur nomination consécutivement à la transformation de la Société à Directoire et Conseil de Surveillance en Société par Actions Simplifiée à Conseil d'Administration, à l'effet de nommer le Président et le Directeur Général de la Société conformément aux dispositions des articles 17 et 18 des statuts :

A cet effet, il est convenu ce qu'il suit :

- . Nomination du Président
- . Nomination du Directeur Général.

Les administrateurs soussignés, nomment en conséquence :

1°) Monsieur Eric LENOIR demeurant à JAUNAY-CLAN (86130) 23 Rue du Château,

aux fonctions de Président de la Société pour une durée de six exercices et prennent acte de son engagement d'acquiescer une action dans le délai de 3 mois, en application de l'article 17, paragraphe I, alinéa 1 des statuts.

Monsieur Eric LENOIR, accepte ces fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre et les conditions prévues aux statuts de la société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

2°) Monsieur Richard LAZUROWICZ demeurant à CHATELLERAULT (86100) 41 Rue de la Chevretterie,

aux fonctions de Directeur Général pour une durée de six exercices.

Monsieur Richard LAZUROWICZ accepte ces fonctions de Directeur Général et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre et les conditions prévues aux statuts de la société.

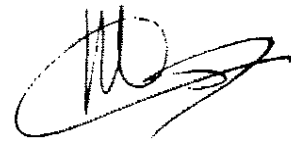
Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Lazur', followed by a horizontal line.

Un administrateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a flourish.